une coupe en bronze, *Plaisanterie*, du Sport Nautique de Lille (5'47"). 3e prix, une médaille en bronze, *All Right*, du Sport Nautique de Douai (5'50").

Course très-mouvementée ; sur onze embarcations engagées, dix ont couru. La victoire des Roubaisiens a été saluée par de frénétiques hurrahs. *Juliette* était montée par MM. Caron et Truffaut. La yole qui a mis le plus de temps à effectuer le trajet indiqué est *Coucou*, du Sport Nautique d'Amiens (6'30")

3e course. — Yoles-gigs à un rameur (junior). Parcours, 1,200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en bronze (don de la Ligue des Patriotes) et un objet d'art, don de M. Hassebroucq, maire de Tourcoing, *Lélia*, du Sport Nautique de Valenciennes (5'37).— 2e prix, une médaille en bronze et un objet d'art, *Bizarre, bizarre*, de l'Union Nautique de Valenciennes (5'55").— 3e prix, une médaille en bronze, *Aspic*, du cercle de l'Aviron de Roubaix (6").

4e course. — Yoles-gigs (Seniors) deux avirons en pointe. Parcours. 1.200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, signé Anfrie, don de la ville de Roubaix: *Liane*, de l'Emulation nautique de Boulogne (5'37"). 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art, don d'un membre d'honneur: *Myosotis*, de l'Union Nautique de Calais (5'46").3e prix une médaille en bronze: *Folichon*, du Sport Nautique de Douai (5,49"). *Juliette*, du Cercle de l'Aviron de Roubaix, a failli enlever le 3e prix; elle est arrivée quatrième en 5'50".

5e course. — Périssoires. Parcours : 1.200 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don d'un membre d'honneur; *Etincelle*, du Sport Nautique d'Amiens (6'46"). 2e prix, une médaille en bronze et un semestre du Drapeau, don de la Ligue des Patriotes, *Cent d'as*, de l'Union Nautique de Cambrai (7'22"). 3e prix, une médaille en bronze, *L'Enflammé*, du Sport Nautique de Lille (7'26").

Etincelle a fourni une course remarquable et qui a excité l'enthousiasme du public, le rameur a fait preuve d'une vigueur et d'une science dignes d'éloges.

6e Course — Yoles-gigs (Juniors), 4 avirons en pointe. Parcours : 2.400 mètres, 4 virages. — 1er prix une médaille en vermeil et un objet d'art (le pêcheur de Crabes), signé Bouret, don de MM. Lepoutre, Jonglez et Beaucarne-Leroux, députés de Roubaix-Tourcoing. *Roméo*, du cercle de l'Aviron de Roubaix : (11'21"). 2e prix, une médaille en argent et une coupe bronze, don de M. Julien Lagache, maire de Roubaix *ex æquo*, *Coucou*, du cercle de l'Aviron d'Amiens, et *Fracas* de l'Union Nautique de Valenciennes (11'30"). 3e prix, une médaille en argent : *Flanochard*, du Sport Nautique d'Amiens (11'44").

Cette course a offert un grand intérêt : *Roméo* a recueillie, par sa belle tenue, les applaudissements les plus chaleureux. Une contestation très-vive a surgi entre les Roubaisiens et le Cercle de l'Aviron d'Amiens qui, au 2e virage, a fait perdre à nos concitoyens une avance de 15 secondes environ. La foule a pris partie contre les Amiénois, et peu s'en est fallu qu'on n'en vint aux gros mots. La conduite des rameurs de *Coucou* a été unanimement blâmée ; mais elle n'a nullement empêché *Roméo* de l'emporter haut la main. Le jury a, d'ailleurs, apaisé le différend avec beaucoup de tact et de sagesse.

7e course.— Embarcations de tous genres et de toutes constructions, 2 avirons en couple. Parcours 1,200 mètres, 2 virages.— 1er prix, une médaille en bronze, don de la Ligue des Patriotes, et un objet d'art: don de M. Fidèle Lehoucq, conseiller général : *Calimuchon*, de l'Emulation Nautique de Boulogne (5'57).— 2e prix, une médaille en argent et un objet d'art; *Ninicha*, du Sport Nautique d'Amiens (6'13").— 3e prix une médaille en bronze: *Ecrevisse*, de l'Union Nautique de Valenciennes (6'30").

Calimuchon était monté par M. d'Hautefeuille, le champion de France, ce qui explique aisément son brillant succès.

8e course. — Yoles-Gigs (Seniors) 4 avirons en pointe, parcours: 2.400 mètres, 4 virages. — 1er prix une médaille en vermeil et un objet d'art. (Le maître d'Armes), signé Hugues, don de M. Pierre Catteau, conseiller général : *Roméo*, du cercle de l'Aviron de Roubaix (10'57"); 2e prix, une médaille en argent et une coupe en argent, don de M. Tighe Fox, membre d'honneur: *For Ever*, du Sport Nautique de Douai (11' 28"); 3e prix, une médaille en argent: *Myosotis*, de l'Union Nautique de Calais (11'30")

C'était la course la plus importante des régates et celle qui a fait le plus d'honneur au Cercle de l'Aviron de Roubaix. Le jury a même félicité chaleureusement ces vaillants jeunes gens. Il est rare d'obtenir un pareil « chronomètre ! »

9e course. — Périssoires à obstacles. Parcours : 600 mètres, 1 virage. — 1er prix, un objet d'art : *Etincelle*, du Sport Nautique d'Amiens. 2e prix, un objet d'art : *Accentir*, du Cercle de l'Aviron de Roubaix. 3e prix, un objet d'art : *Cent d'as*, de l'Union Nautique de Cambrai.

Chacun des prix remportés par le Cercle l'*Aviron* a été souligné des bravos du public, et on a fait à ces intrépides rameurs maintes ovations.

L'excellente *Fanfare du Blanc-Seau* et l'*Union des Trompettes* prêtaient leurs concours à la fête et ont droit aux éloges les plus complets pour la bonne exécution et les qualités dont elles ont fait preuve.

Il n'a pas pu être question, cela se conçoit, du *retour* des régates, si animé en 1885. La remise des prix a eu lieu, à neuf heures, au *Grand-Café*, où un *lunch* soigné a été servi. L'*Union des Trompettes* est venue donner une aubade à ce moment.

A dix heures, un joyeux souper réunissait à l'*Hôtel Ferraille*, un certain nombre de membres du *Club des Trois-Etoiles* et de *rowingmen* étrangers, qui ont fêté cette gaie journée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Il convient de féliciter de la bonne organisation de ces régates le *Club nautique Trois-Etoiles*, son dévoué président, M. Sebert, et sa commission composée de MM. Gustave Cuignet, Parenthou et Georges Lemaire. Le club *Les Trois-Etoiles* avait tout réglé d'une façon irréprochable et, si le mauvais temps n'avait pas contrarié la fête, celle-ci aurait fait époque dans les annales du sport nautique.

Georges CAILLOT.

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 3e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le mardi 1er juin, à 5 h. 1/2 du soir. Ordre du jour :

1. Parc de Barbieux. Construction de bâtiments de service. Transformation du bureau d'octroi en châlet de nécessité.—2. Bâtiments municipaux. Eglise Notre-Dame, grosses réparations ; demande d'un crédit. 3. Poste de police, rue des Arts ; Ecole de filles, rue Pellart ; comptes de mitoyenneté. — 4. Gymnase municipal ; installation de barres de fer. — 5. Mesurage public ; acquisition d'un terrain. — 6. Cession de terrains à la voie publique ; les héritiers Grimonprez-Bossut. — 7. Fourniture d'eau pour les besoins communaux ; demande d'un crédit supplémentaire.

8. Chemins d'intérêt commun 154 et 155 ; répartition des dépenses d'entretien. — 9. Service vicinal ; prélèvement en 1887 sur les ressources ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux. — 10. Enlèvement des immondices; projet de traité. — 11. Rue Labruyère; construction d'un aqueduc. — 12. Rétrocession de parcelles inutiles de la rue de la gare; avis du conseil sur les résultats de l'enquête. — 13. Boulevard Gambetta; construction d'un tronçon d'aqueduc. — 14. Boulevard de Cambrai. Construction d'un aqueduc central; proposition de M. Willem.—15. Etablissements de nouveaux urinoirs en Ville ; proposition de M. Poulain.

L'ex-père Hyacinthe à Roubaix. — Un journal de gauche annonce la venue prochaine à Roubaix de M. Hyacinthe Loison qui donnerait plusieurs conférences dans notre ville et traiterait tout particulièrement les questions les plus brûlantes du jour : le capital, le travailleur, la réconciliation du capital et du travail.

Les pérégrinations de l'aéronaute Glorieux.— Voici la série des ascensions que M. Glorieux se propose d'exécuter durant la saison d'été : 6 juin, Liège ; 14 juin, La Louvière (avec descente en parachute) ; 22 juin, Bergues ; 27 juin, Mons ; 7 juillet, Alost ; 11 juillet, Malines ; 14 juillet, Roubaix.

Voilà bien des émotions en perspective !

Les membres du *Cercle de l'Aviron* viennent de décider M. Henry Dubly, sportman bien connu, à accepter la présidence de leur société.

Dimanche soir, deux jeunes gens, âgés de 20 et 21 ans, se sont enivrés dans un estaminet de la rue Ste-Elisabeth. Sur le refus qu'on leur fit de leur servir davantage à boire, ils voulurent tout briser dans l'établissement. Affolé, le cabaretier courut prévenir la police. Les agents menèrent les belliqueux personnages au poste ; mais, chose qui déplut fort au cabaretier, ils lui dressèrent un procès-verbal pour lui apprendre à verser à boire jusqu'à l'ivresse à des consommateurs.

Coups & blessures. — Un tisserand, Henri L..., ayant eu une discussion avec l'un de ses voisins, nommé Lepoutre, l'a si violemment maltraité qu'il sera poursuivi devant le tribunal correctionel sous l'inculpation de coups et blessures.

Wattrelos. — Un obit sera célébré mardi, 1er juin, à neuf heures et demie du matin, en l'église de Wattrelos, pour le repos de l'âme de M. Alexandre Dhalluin-Pollet, président de la Société philharmonique *Les Enfants de la Lyre*.

Hem.—Dans la nuit du 26 au 27, deux tentatives de vol ont été commises à quelques heures d'intervalle au domicile de J. Corman, cabaretier. Ce dernier, entendant du bruit vers minuit et demi, s'est levé et a mis en fuite les voleurs. A 2 heures du matin, nouvelle tentative. Corman s'est encore levé, armé de son revolver, a vu encore les malfaiteurs fuir. Il n'a pu les reconnaître.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. —Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Société coopérative de consommation.—Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; Ménage (quatre livres) 0,57 c.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Nous avons entendu, à propos de la nomination d'un remplaçant à défunt M. Joseph Delepoulle comme administrateur des Hospices, faire une remarque qui nous paraît bien justifiée : l'élément étranger à la ville tend à s'immiscer de plus en plus dans l'administration des affaires locales. Il se produit une vacance dans la direction de nos établissements hospitaliers est-ce à un tourquennois que seront confiées ces délicates fonctions? Nullement, c'est à un étranger.

Nous dégageons absolument la personnalité de l'élu de vendredi; nous reconnaissons en lui toutes les qualités du magistrat, mais enfin M. Goubet est un homme nouveau parmi nous, il n'habite notre ville que depuis quelques années. Connaît-il suffisamment le caractère et les besoins de la classe laborieuse et par suite est-il à même de rendre autant de services, comme administrateur des hospices, qu'un tourquennois d'origine qui, en vivant côte à côte avec nos ouvriers aura pu en quelque sorte s'identifier avec eux? Il est bien permis d'en douter.

Nous avons vu sortir de l'urne en même temps que le nom de M. Goubet ceux de M. Bigo et de M. Louis Bernard. Le premier a donné récemment des preuves de sa compétence dans les discussions relatives au Bureau de Bienfaisance et aux Hospices. Pour M. Louis Bernard, il a rendu à sa ville natale de longs et signalés services : chacun sait avec quel esprit de conciliation il préside depuis longtemps déjà le conseil des Prud'hommes.

Tous deux sont Tourquennois : ce titre seul a-t-il suffi pour les exclure d'une charge pour laquelle ils avaient toutes les qualités de l'emploi, et serait-ce une nouvelle application de l'adage « nul n'est prophète en son pays » ? Nous ne le pensons pas ; il y a plutôt ici encore, à notre avis, affaire de coterie. Nos opportunistes du Conseil ont voté avec trop d'ensemble pour n'avoir pas obéi à un mot d'ordre. L'appel de M. Dron a été entendu et la crainte des fameuses « tendances réactionnaires » a produit son effet sur nos édiles. C'est aux tourquennois à ne pas l'oublier.

Un enterrement civil. — Dimanche après-midi a eu lieu l'enterrement civil de M. Dugrosprez, receveur buraliste des contributions indirectes. Le cercueil, précédé de quelques porteurs de couronnes d'immortelles, était suivi d'un cortège dans lequel avaient pris place plusieurs fonctionnaires de l'Etat et de la ville, six ou sept conseillers municipaux (la présence de quelques-uns d'entre eux était assez commentée) et une centaine d'individus portant une pensée à la boutonnière et qui étaient venus, paraît-il, pour la plupart de Roubaix : très peu de Tourquennois dans l'assistance, ainsi qu'on en faisait la remarque.

Le cortège traversa la ville au milieu de l'indifférence générale. Au cimetière deux citoyens ont prix la parole; l'un au nom de la Société de la Libre Pensée de Roubaix, l'autre au nom de la Société de la Libre-Pensée de Tourcoing. A la sortie du cimetière on offrait en vente le *Cri du peuple*.

Si les libres-penseurs avaient projeté de faire une manifestation anti-religieuse, ils n'ont guère obtenu de succès. Nous nous demandons combien d'amis auraient suivi le cercueil de ce « martyr pour la cause du peuple » s'il se fut agi d'un enterrement religieux !

Un commencement d'incendie s'est produit dimanche vers cinq heures du soir chez le sieur Henri Chatelain, ouvrier peigneur, demeurant rue d'Anvers, cour Pollet. Le feu a pris, par suite d'un vice de construction d'une cheminée, à un tas de paille et s'est communiqué à quelques vêtements. Le feu a été facilement éteint et les dégats sont insignifiants.

A la première alarme donnée par le tocsin, les pompiers s'étaient empressés d'accourir amenant tout leur matériel dont ils n'ont pas eu à se servir.

Le bruit avait couru tout d'abord que le feu avait pris dans un des établissements industriels de la rue de Dunkerque ou de la rue de Paris.

Mont-à-Leux. — Dans la réunion mensuelle que les socialistes ont tenu dimanche matin, il a été question, comme on pouvait le prévoir, de l'interdiction par le bourgmestre de Bruxelles de la manifestation projetée pour le lundi de la Pentecôte en faveur du suffrage universel.

La mesure prise par M. Buls a été vertement critiquée par l'orateur, un ouvrier gantois, qui a fait un pressant appel en faveur d'une réunion à Gand des ouvriers des deux Flandres. Le meeting aurait lieu le 13 juin pour le même objet : Si on l'empêchait, le parti verrait alors à prendre les dispositions que les circonstances comporteront. Les assistants, au nombre de soixante-dix, se sont engagés de prendre part à la manifestation.

LILLE

Courses de Lille. — La deuxième réunion de la Société des courses a eu, hier, un plein succès : tribunes combles, enceinte du pesage encombré, foule partout. Voici les résultats :

PRIX DU GOUVERNEMENT, au trot monté. — 7 partants.

Dynamite, à M. Boulnois, est arrivée première de cinq longueurs devant *Désirée*; à vingt longueurs venaient, *Gordon* 3e et *Pas de chance* 4e. Non placés : *Briesta III*, *la Belle* et *Ouvrière II*.

PRIX DES DAMES. — Course de haies pour officiers et gentlemens. *Rosa*, à M. de Bacquencourt, est arrivée première, en se promenant, devant *Golden-Penny*, au baron de Fourment et *Royal-Blue* à M. le comte du Tertre. Non placés : *Eminio*, *Rêve*, *Jonas*, *La Braise* et *Bigordane*.

MILITARY a été gagné par *Sagaie*, à M. le capitaine Levillain. *Rome*, à M. Bastien, était seconde. M. de la Serve, montant *Picard*, avait, depuis le tournant, la course en mains et est arrivé premier au poteau. Mais il a été disqualifiée pour avoir, dans la ligne droite, omis de sauter la dernière haie. *Macaire*, à M. Hubert-Delys, a été, de cette façon, placé troisième. Non placée : *Aubépine*, à M. Leroy.

PRIX DU PESAGE. — Steeple-chasse pour gentlemens et officiers. *Zéro*, à M. Foache, est arrivée première d'une tête devant *Victoria*, à M. Varin. 3e *Flirt*, au vicomte Marc de Bully. Non placé : *Jonas*, à M. Bonjean.

COURSE AU TROT ATTELÉ.— *Thabor*, à M. Anatole Corman, est arrivé premier devant *Moscou*, à M. Edouard Colmaert. Le favori *Zoulou*, à M. Dambricourt-Legrand, était mauvais 3e.

Non placés : *Joë-Redclay*, *Uriel*, *Grandham*, *Malinois*, *Peacock*, *Ismaël* et *Diavolo*.

Nécrologie. — M. l'abbé Gravelaine, curé de Saint-Martin d'Esquermes, est mort samedi soir, à l'âge de 54 ans, après une courte maladie. M. l'abbé Gravelaine qui était un savant, avait été professeur au collège de Tourcoing ainsi qu'au pensionnat de Marcq.

Les funérailles auront lieu mardi prochain à 11 heures.

Tentative d'assassinat. — La cité Desmottes, chemin de l'Arbrisseau, a été mise en émoi, dans la nuit de samedi à dimanche, par une tentative d'assassinat.

Le sieur Joseph Deleu, repris de justice, expulsé de France, sorti récemment de la maison centrale de Loos, s'était présenté à diverses reprises chez sa femme, cité Desmottes ; jamais elle n'avait voulu le recevoir.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, Deleu se rendit de nouveau à l'Arbrisseau et essaya de pénétrer chez sa femme. Eveillé par le tapage, le sieur Julien Cols, âgé de 27 ans, domestique au service de la femme Deleu, se leva et ouvrit la porte. Deleu le reçut à coups de revolver : il déchargea cinq balles qui atteignirent Cols au dos et au front ; puis le forcené prit la fuite.

Cols parvint à se traîner tout sanglant jusqu'aux portes de Lille, où il rencontra le garde-champêtre Delebarre, qui le fit admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

On ignore le motif qui a pu pousser Deleu à attenter aux jours de Cols : le meurtrier est en fuite.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 31 mai

Présidence de M. le conseiller HIBON. — Ministère public : M. DUHAMEL substitut du procureur général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé *Henri-Joseph Hayart*, journalier à Marquillies, a 47 ans. Il est né à Wicres, le 20 avril 1839, Hagart est condamné à deux ans de prison.

Défenseur : Me Bertauld.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Denis-Joseph Lefebvre, tisseur à Roubaix, est né dans cette ville, le 21 octobre 1837. Il est donc âgé de 48 ans.

Lefebvre est condamné à huit ans de travaux forcés et à la relégation.

Défenseur : Me Wiart.

3e affaire. — **Emission de fausse monnaie à Hasnon**

Le 4 avril dernier, vers huit heures du soir, un individu masqué entre au cabaret Dauverchain. Il remet successivement trois pièces de 1 fr. pour payer ses consommations.

Aussitôt après son départ, la cabaretière montre à un douanier les pièces qu'elles vient de recevoir. Ce douanier constate qu'elles sont fausses.

Il se met donc à la recherche du buveur masqué. Il le rencontre dans l'estaminet Willaume où une pièce de 1 fr. a déjà été offerte par lui, en paiement, mais on n'a pu la lui changer.

Cet individu est Arthur Lemort, âgé de 30 ans, cafetier à *Jemmapes (Belgique)*. Il veut fuir. On a beaucoup de peine à l'arrêter. Il faut le lier. Or, à ce moment, il est encore porteur de 46 pièces fausses.

On apprend ensuite qu'il a également, le même soir, dans plusieurs autres débits de boisson, émis des pièces contrefaites de 1 et 2 fr. Elles sont à l'effigie de Napoléon III.

Il prétend que c'est uniquement pour venir voir ses parents qu'il a, ce jour-là, quitté la Belgique où il habite, qu'il a franchi la frontière et s'est dirigé vers Hasnon. Il s'est, dit-il, masqué pour n'être pas reconnu par eux et pour les intriguer; mais, d'après son système de défense, il aurait trouvé, sur la route, un *petit sac renfermant des pièces de monnaie et les aurait dépensées*, ignorant qu'elles étaient de mauvais aloi.

L'information n'a pu découvrir la vérité au point de vue de leur fabrication.

Lemort est condamné à cinq ans de réclusion et à cent francs d'amende.

Défenseur : Me G. Legrand.

4e affaire. — **Faux et détournements à Valenciennes**

Hippolyte Lacquement, âgé de 26 ans, est entré en 1879 à la recette des finances de Valenciennes. Il était fort bien noté, considéré comme un excellent employé, et avait passé assez rapidement des appointements de 500 fr. à ceux de 2,000 francs.

Voici l'exposé des faits d'après l'accusation :

En janvier dernier, M. le receveur des finances remarqua que le compte du percepteur de Denain accusait des versements plus considérables que ceux portés sur les livres de la recette. Ce fonctionnaire demanda des explications et apprit que Lacquement était allé à Denain demander au percepteur, de la part, disait-il, de M. le receveur particulier, à faire certaines rectifications dans ses écritures. Il prétendit que la trésorerie générale lui avait renvoyé son bordereau, parce qu'il y avait une différence entre le compte « placement au trésor » et le compte « contributions directes » et que, pour opérer la rectification, il avait diminué de 5,000 fr. le chiffre des versements du percepteur de Denain. Il priait ce dernier de lui remettre ses registres, mais ne put les obtenir.

Le percepteur se rendit à Valenciennes, le lendemain, mais Lacquement quitta immédiatement la recette des finances. On ne le revit que quelques jours plus tard et, aux premières questions qui lui furent adressées, il répondit alors en avouant qu'il avait commis des détournements.

Simples coupons qui sont présentés au guichet pour en toucher l'importance, on applique un timbre humide : Ce qui indique qu'ils sont payés. Toutefois, il arrive souvent, quand il y a du monde dans le bureau que le timbre n'est pas apposé de suite.

C'est dans ces conditions qu'on remettait à Lacquement, au moment de la fermeture du bureau, toutes les pièces reçues dans la journée, pour les inscrire sur les livres. Il en profitait pour retirer les coupons non marqués du timbre humide, déchirait les bordereaux et n'en faisait sur les livres aucune mention. Il présentait ou faisait présenter ensuite les coupons, par un commissionnaire, chez un banquier ou à la recette des finances et en touchait ainsi la valeur.

Ces opérations frauduleuses avaient pour résultat de faire trouver, dans la caisse, une somme inférieure à celle indiquée par les livres, puisque les sommes sorties au moment du premier paiement des coupons, n'étaient représentées par rien. Pour parer à cet inconvénient, Lacquement avait imaginé de faire chaque fois qu'il opérait des détournements, une réduction égale à la somme détournée. Dans ce but, il altérait les mentions portées sur le livre-journal et sur le grand-livre de la recette particulière. Il se faisait aussi remettre les talons des récépissés déposés à la sous-préfecture, pour être envoyés à la trésorerie générale et modifiait leurs mentions, pour la faire concorder avec le relevé du grand-livre adressé à cette trésorerie par M. le receveur des finances.

En procédant de la sorte, Lacquement serait, d'après le ministère public, arrivé à détourner, en une année, 7007 fr. 50.

Défenseur : Me Hattu.

SINCÈRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Question de novation

MM. Amédée Prouvost et Cie, peigneurs à Roubaix, réclament à Mme veuve Vandeputte fils, négociante à Tourcoing, 6,422 fr. 75 pour façon de peignage. Par jugement du 11 février 1886, le tribunal de commerce de Roubaix l'a condamné à leur payer cette somme. Elle a interjeté appel et l'affaire vient d'être plaidée devant la seconde chambre de la cour, par Me de Beaulieu pour l'appelante, par Me Devimeux pour les intimés.

La question de novation est la plus intéressante du procès. Voici comment elle se pose : En 1885, dit Mme Vandeputte, j'ai reçu en consignation de M. Léon Bossus, de Buenos-Ayres, des envois de laines en suint de la Plata. Sous la garantie de M. Oscar Bossus, de Verviers, j'ai consenti a des avances de fonds sur ces laines que je conservais en gage, faisant manutentionner et vendre. Une baisse s'étant ensuite produite sur ces marchandises, j'ai réclamé l'intervention de mon garant, M. Oscar Bossus. MM. Prouvost et Cie consentirent alors à avoir ce dernier pour seul débiteur, lui envoyèrent facture et disposèrent sur sa caisse. C'est donc à tort qu'ils ont élevé la prétention d'obtenir de moi-même leur paiement, après que le bruit se fut répandu que M. Léon Bossus suspendait ses paiements et devait environ 800,000 fr. à son frère de Belgique.

Ce qui n'est pas fondé, répondent MM. Prouvost et Cie, c'est la prétention de Mme Vandeputte, de se soustraire au paiement envers nous, sous prétexte que nous l'aurions déchargée, pour accepter, à titre de débiteur unique, M. Oscar Bossus. En effet, aux termes des art. 1273, 1275 et 1277 du Code civil ; la novation ne se présume point, il faut que la volonté de l'opérer résulte clairement de l'acte ; la délégation par laquelle un débiteur donne au créancier un autre débiteur qui s'oblige envers le créancier, n'opère point de novation, si le créancier n'a expressément déclaré qu'il entendait décharger son débiteur, qui a fait la délégation ; enfin, la simple indication faite par le débiteur, d'une personne qui doit payer à sa place, n'opère point novation. Or, que s'est-il passé? Nous adressons notre facture à Mme Vandeputte qui la reçoit sans protestations ni réserves.

Quelques jours après, elle nous prie, il est vrai, d'en envoyer un duplicata à M. Oscar Bossus et de disposer sur lui, pour le règlement « qui le regarde, personnellement » mais outre que la facture originaire demeure toujours en la possession de Mme Vandeputte, c'est à elle, et non à M. Oscar Bossus, que sont postérieurement faites par nous les livraisons des laines peignées. Pour nous, le règlement de la facture ne pouvait donc « regarder personnellement ce dernier » que dans ses rapports avec elle. En disposant sur M. Oscar Bossus, nous avons simplement voulu rendre à Mme Vandeputte un service qu'elle nous demandait pour la facilité de ses écritures. Nous n'avons jamais entendu la libérer elle-même définitivement.

La cause est mise en délibéré.

SINCÈRE.

NORD

Orchies. — *Le scandale municipal.* — A la séance du conseil municipal du samedi 29 mai, M. Sturne, à l'arrivée de M. Broutin s'est levé avec M. Couplet et M. Delmer-Trehout. Ces messieurs ont quitté la salle en prononçant des paroles inintelligibles.

Saint-Amand. — Vendredi est venue devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, l'affaire des trois jeune drôles de St-Amand, qui ont insulté un prêtre de la façon la plus grossière.

Ce vénérable ecclésiastique lisait tranquillement son bréviaire, quand trois polissons, nommés Henri Dubois, Pierre Noël et Paul Dotte, se mirent à le suivre avec accompagnement de cris, de huées, de sifflets et d'injures des plus naturalistes. Puis, le jeune Dubois, voulant joindre le geste à la parole, tourna d'une façon très expressive, du côté du respectacle curé, la partie de son individu sur laquelle on a coutume d'appliquer un vigoureux coup de pied, quand il s'agit de galopins de son espèce.

Pour ces faits délictueux, Dubois a été condamné à 16 francs d'amendes. Ses deux compagnons n'ont été condamnés qu'à 5 fr. d'amende.

L'empoisonneuse d'Hauchy. — Voici de nouveaux détails sur cette affaire dont nous avons déjà parlé :

La femme Cloez, qui a tenté d'empoisonner son mari à Haussy, vivait séparé de lui. Il y a quelque jours, elle revint chez lui, et lui dit qu'elle désirait rentrer au domicile conjugal.

Son mari l'accueillit avec bonheur et elle lui prépara son souper. lui servit de la salade, dans laquelle elle mit du poison, n'en mangea pas elle-même, puis partit disant qu'elle reviendrait un peu plus tard avec ses hardes.

Une heure après avoir mangé, Cloez commença à souffrir d'une façon atroce.

Les douleurs d'entrailles étaient telles, le feu qui le consumait était si cuisant, que l'infortuné ne put que se tordre toute la nuit sur son lit, sans parvenir à se coucher.

Dès qu'il fit jour, il pria sa fille de se lever et d'appeler quelqu'un.

Une voisine vint et lui fit boire un peu de café ; pu's remarquant que le malheureux avait les lèvres noires et était consumé par une soif inextinguible elle lui prépara de la tisane et envoya chercher le médecin.

M. le docteur était encore couché; il fit répondre qu'il viendrait plus tard.

Des parents, des amis vinrent pendant la journée visiter le malade, et lui prodiguèrent les consolations et les soins (?) qu'au village on sait donner aux malades.

Le docteur tardait à venir; on courut une seconde fois le chercher : il promit d'arriver bientôt.

Pendant ce temps le malade se tordait toujours dans d'atroces convulsions ; un vomitif administré à temps l'eût sans doute sauvé; mais Cloez était pauvre et...quand, une troisième fois, on alla quérir le médecin, il était parti à Saulzoir.

Le soir vint, les parents et les amis se retirèrent ; Cloez était toujours au lit ; à dix heures et demie, il expira.

La nouvelle de cette mort inattendue se répandit bientôt dans le village ; M. le maire écouta les bruits que colportait la rumeur publique et fit prévenir le Parquet.

Ainsi que nous l'avons dit, le Parquet s'est rendu à Haussy et s'est fait accompagner du médecin légiste qui a fait l'autopsie du cadavre.

Le cœur, les poumons, les intestins, l'estomac, la vessie, le foie et les reins de Cloez ont été recueillis dans deux bocaux pour être soumis à l'analyse d'un chimiste-expert.

On croit que le toxique qui a servi à l'empoisonnement est de l'arsenic.

La femme Cloez a été amenée hier matin par les gendarmes et écrouée à onze heures à la maison d'arrêt.

C'est une femme de taille moyenne, aux traits vulgaires, à la physionomie méchante, au regard insolent; elle montre une parfaite insouciance du crime dont elle est accusée et ne semble avoir qu'un regret, celui d'avoir assez mal pris ses mesures pour s'être laissée pincer.

Le parquet, ayant terminé l'enquête préliminaire, a commencé l'instruction de cette affaire.

BELGIQUE

Des élections provinciales ont eu lieu dimanche 30 mai à Bruxelles.

Sont élus : MM. Delecour, Denis, Huysmans, Lavergne, Lotte, Monnoyer, Robert, Wiener, de l'Association libérale, et MM. Pilloy et Yseux, de la Ligue radicale.

A Buaraing, M. Fuisseaux, libéral, a été élu contre un autre libéral.

A Fosses et à Gembloux, le triomphe de nos amis est complet; ils ont reconquis de haute lutte ces deux forteresses du libéralisme. A Fosses, les voix se sont réparties de la manière suivante :

Catholiques		Libéraux	
M. Biourge.....	1,507 élu	M. Arnoud..	1,361
M. De Dorlodot..	1,490 élu	M. Bodard..	1,357
M. Gochet.....	1,476 élu	M. De Merbe.	1,344

Les sept sièges de Fosses sont maintenant aux mains du parti catholique.

Voici les résultats du canton de Gembloux :

Catholiques		Libéraux	
M. Everarts.....	916 élu	M. Hambursin.	821
M. De Trazegnies..	898 élu	M. Docq.....	807
M. de Kerchove...	858 élu	M. Decoux.....	800

Enfin, à Saint-Trond, MM. Wetnall, Lenneir et Decreeft, catholiques, ont été élus.

Ces résultats sont d'un excellent augure pour les élections législatives qui doivent avoir lieu le 10 juin prochain.

Templeuve. — Samedi, vers sept heures de l'après midi, un incendie s'est déclaré dans deux maisons contiguës, au hameau d'Estafflers, habitées par les sieurs Decottignies, père et fils, ce dernier exerçant la profession de marchand colporteur.

L'alarme fut aussitôt donnée et on s'efforça de sauver les mobiliers; une partie du mobilier et des marchandises de Decottignies fils, est restée dans les flammes.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les pompiers de Templeuve, on parvint à circonscrire le feu et à préserver les maisons voisines. Cet incendie a été causé par un défaut dans la cheminée commune aux deux maisons. Les pertes sont évaluées à 250,000. Les maisons et le mobilier de Decottignies père étaient assurés.

Liège. — M. Frère-Orban s'est rendu dimanche à Liège où il a prononcé un grand discours politique.

Le chef des libéraux a constaté que le programme radical divisait le parti libéral et assurait le maintien des catholiques au pouvoir.

En terminant, M. Frère-Orban a déclaré que la révision de l'article 47 de la constitution était impossible actuellement et s'est prononcé contre le suffrage universel.

Marraine de quatre générations. — On nous signale de Huy un événement de famille extrêmement rare. Mme veuve Guillard Guisset est, depuis hier, marraine d'un enfant de la quatrième génération. Elle avait été marraine de la bisaïeule en 1817, à l'âge de 13 ans ; de l'aïeule en 1838 et de la mère en 1862.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 30 mai 1886. — Versements : Roubaix. 202 déposants, 52 nouveaux, 43,355 »». Succursale Lannoy 23 déposants, 9 nouveaux, 7,496 »». Succursale Croix : 5 déposants, 3 nouveaux, 3,631 »». — Total des versements 54,472 »».

Remboursements. Roubaix : 72 remboursements effectués, 24,607 60. Succursale Lannoy : 3 remboursements effectués, 235 47. Succursale Croix : 0 remboursement effectué, »»,»». Total des remboursements : 24,942 60.

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs. A Lannoy, par M. A. Toulemonde. A Croix, par MM. Et. Jourdeuil et Alp. Delesalle. — *Le Caissier*, PREMONT.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 mai. — Jeanne Desmet, rue d'Inkermann. — Germaine Lepers, rue des Longues-Haies. — Jean-Baptiste Purlot, rue du Fort. — Germaine Desmulier, rue de Mons. — Nathalie Depamelaere, rue Bernard, 70. — Berthe Lebrun, rue de la Redoute prolongée. — Léa Vignoble, rue Pellart prolongée. — Charles Deplanck, rue de Lannoy, 17. — Lièvine Decottignies, rue de Condé. — Marie Schoonjans, rue d'Espagne. — Orelia Desbouvrie, rue de Beaurewaert. — Jules Watrelos, rue des Longues-Haies. — Orelie Descaet, rue de la Maquellerie. — Maurice Glorieux, rue du Pile. — Blanche Geldof, rue des Champs — PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Louis Fizaine 22 ans, artiste dramatique, rue Duflot, 1, et Augustine Debenne, 20 ans, piqurière, rue Turgot, 6. — Jules Lecerf, 23 ans, journalier, rue de Lille, et Fortunée Vallée, 21 ans, journalière. — Arthur Morillon, 27 ans, compositeur typographe, rue Pellart, et Laure Beague, 28 ans, piqurière, rue Miln. — Henri Delcroix, 30 ans, tisserand, rue de Collège, et Marie Vancallemont, 24 ans, tisserande, rue du Collège. — Désiré Maison, 50 ans, domestique rue des Longues-Haies, et Florine Roger, 46 ans, marchande. — Louis Droulez, sans profession, et Stéphanie Herman, 18 ans, sans profession.—Edouard Vanlierde, 26 ans, sculpteur, rue des Fleurs, et Marie Wuilemacq, 25 ans, cuisinière, rue d'Inkermann.— Charles Tricot, 27 ans, apprêteur, rue Decrême, et Augustine Bateman, 23 ans, cuisinière, rue des Parvenus. — Auguste Pycke, 36 ans, emballeur, rue Jacquart, et Antonia Degrecf, 18 ans, piqurière. — Théophile Samain, 25 ans, chauffeur, et Philomène Delmotte, 24 ans, ménagère. — Emile Vanovermeere, 28 ans, plieur, et Henriette Delacourt, 29 ans, cuisinière — Achille Morel, 27 industriel, et Julette Bossus, 21 ans, sans